

Ville de GRUISSAN

Conseil Municipal

Séance du Jeudi 5 juin 2014 à 18 heures

COMPTE RENDU

PRÉSENTS : 25

CODORNIOU D - LABATUT L - DELRIEU C - CAREL M - DOMENECH A - BEDOS A - BATT R
GAUMER I - LENOIR A - LIGNON L - LOPEZ R - LAJUS ML - SANTACATALINA H - BENARBIA C
DURAND JL - COULON L - SERNY J - FERRASSE S - ANDRIEU V - SELIG H - COMBRES D
GAGNOULET B - CHEDREAU L - ROUQUETTE F - PAPON C

PROCURATIONS : 2

ERGON D à FERRASSE S
DESCHAMPS A à PAPON C

ABSENTS OU EXCUSÉS : 0

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : LAJUS ML

Monsieur le Maire fait l'appel des conseiller(e)s présent(e)s à la séance ou ayant donné procuration.

Constatant que le quorum requis est atteint, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

➤ Monsieur le Maire propose aux élu-e-s Municipaux d'adopter l'ordre du jour diffusé avec la convocation modifié sur le point suivant :

Point modifié :

- ♦ Composition du Conseil des Sages
- ♦ Modification du tableau des effectifs : retrait du poste de DGSA

Point retiré :

- ♦ Prise en charge frais d'obsèques (dossier transféré au CCAS)

Point ajouté :

- ♦ Convention de mise à disposition d'un véhicule de patrouille DFCI

➤ L'ordre du jour, tel que présenté par Monsieur le Maire, est adopté à l'unanimité des membres présents ou ayant donné procuration.

➤ Le compte rendu de la séance du 25 avril 2014 est adopté à la majorité (3 abstentions : Mme PAPON C, Mme DESCHAMPS A - M. ROUQUETTE F) des membres présents à la séance ou ayant donné procuration.

➤ ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1) DIRECTION GÉNÉRALE :

Composition du Comité Consultatif Marchés de plein air
--

R. LOPEZ

Monsieur le Maire rappelle la nécessité de renouveler le Comité Consultatif des marchés de plein air suite à l'élection du nouveau Conseil Municipal.

Monsieur le Maire propose la composition suivante :

Membre de droit : Monsieur Didier CODORNIU, Président.

Membre élu (e)s : Monsieur Roger LOPEZ Conseiller Municipal délégué aux marchés de plein air
Monsieur Louis LABATUT premier Adjoint - Mme Régine BATT Maire Adjointe.

Elus référents quartiers :

Madame Denise COMBRES Conseillère Municipale - Madame Laurette LIGNON Conseillère Municipale - Madame Véronique ANDRIEU Conseillère Municipale - Madame Sylvie FERRASSE Conseillère Municipale.

Les représentants des commerçants sédentaires : Madame Nathalie GARCIA OURNAC
Madame Isabelle LAUTIER - Monsieur Pablo SANZ - Monsieur Alain SOLER - Madame Pascale GRILLOU.

Les représentants des commerçants ambulants : Monsieur Claude GAILLARD - Monsieur Jean Luc LAUBERGE - Monsieur Dominique MACHURON - Monsieur Jean Michel ROTSAERT - Monsieur Denis GARCIA - Monsieur Daniel DUMONT - Monsieur Robert SALVEL - Monsieur Thomas DENIS.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de procéder à l'élection des membres à main levée et d'approuver la composition proposée du Comité Consultatif des marchés de plein air.

**Nul conseiller n'ayant formulé d'observation, il est décidé à l'unanimité de procéder à l'élection des membres du Comité Consultatif Marchés de plein air par vote à main levée.
La composition proposée est adoptée à l'unanimité des membres présents ou ayant donné procuration.**

Composition du Comité Consultatif Protocole
--

JL. DURAND

Monsieur le Maire rappelle la nécessité de renouveler le Comité Consultatif Protocole suite à l'élection du nouveau Conseil Municipal.

Monsieur le Maire propose la composition suivante :

Membre de droit : Monsieur Didier CODORNIU, Président

Chef du Protocole : Monsieur Jean-Luc DURAND, Conseiller Municipal

Membres élus : Madame Andrée DOMENECH, Maire Adjointe, Madame Régine BATT, Maire Adjointe

Services municipaux représentés :

Le Directeur Général des Services

Le Directeur de Cabinet

Le Directeur du Protocole

Le Chef de la Police Municipale

Le Responsable animations des Services Techniques

Le Directeur de la promotion de l'Office de Tourisme

Le Responsable des animations de l'Office de Tourisme

Le Responsable du Palais des Congrès

Les représentants des associations suivantes :

Les Anciens Combattants : Monsieur Gabriel YVENAT, président et Monsieur Robert EMOND, secrétaire

Le Souvenir Français : Monsieur Jean PONGE

Le Comité des Fêtes : Monsieur Roland LARIPPE et Monsieur Claude LEON

Le Réveil Gruissanais : Monsieur Emmanuel GERARD, Président et Monsieur Fabrice CAMUS, Chef de musique

Membres désignés représentants la société civile :

Monsieur Alain CAPELET

Madame Germaine GAYRAUD

Monsieur Joseph GIMENEZ

Monsieur Claude PIZZALA

Monsieur Jean-Marie SEGUY

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de procéder à l'élection des membres à main levée et d'approuver la composition du Comité Consultatif Protocole proposée.

Nul conseiller n'ayant formulé d'observation, il est décidé à l'unanimité de procéder à l'élection des membres du Comité Consultatif Protocole par vote à main levée.

La composition proposée est adoptée à l'unanimité des membres présents ou ayant donné procuration.

Composition du Conseil des Sages	R. BATT
---	----------------

Monsieur le Maire rappelle la nécessité de renouveler le Conseil des Sages, suite à l'élection du nouveau Conseil Municipal, afin de poursuivre la démocratie participative à Gruissan.

Monsieur le Maire propose la composition suivante :

Membre de droit : Monsieur Didier CODORNIU, Président

Membre élue : Madame Régine BATT, Coordinatrice

Membres désignés représentant la société civile :

Monsieur Claude BRULL

Madame Francine ARON

Monsieur Jean-Pierre BONNOT

Monsieur Marcel GARRIGUES

Madame Isabelle GOUT

Madame Michèle MARTIN

Monsieur Bernard PIQUEMAL

Madame Francette SERES

Monsieur Gabriel YVENAT

Monsieur Jean Marie SEGUY

Monsieur Pierre VAUTHIER

Monsieur Hugues PASTUREL

Monsieur Yves BATT

Monsieur Christian CODORNIU

Monsieur Marc MOLINIER

Monsieur Gilbert GARCIA

Monsieur Maurice MALINVAUD

Monsieur Albert CHASSAING

Monsieur Pierre JEAN
Monsieur Léonard STARCK
Monsieur Robert GARCIA
Madame Ginette LASSERRE
Madame Marie Hélène VETRO
Madame Marie Louise CHANTELOUP
Madame Catherine BERGON
Madame Chantal VAQUIE
Madame Yvette GIMENEZ
Madame Marie Jeanne AMBERT
Monsieur Alain CAPELET
Madame Hélène FILHOL

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de procéder à l'élection des membres à main levée et d'approuver la composition proposée.

Nul conseiller n'ayant formulé d'observation, il est décidé à l'unanimité de procéder à l'élection des membres du Conseil des Sages par vote à main levée.

La composition proposée est adoptée à l'unanimité des membres présents ou ayant donné procuration.

Composition des Conseils de Quartiers
--

R. BATT

Monsieur le Maire rappelle la nécessité de renouveler les Conseils de quartiers, suite à l'élection du nouveau Conseil Municipal, afin de continuer à développer la Démocratie Participative à Gruissan.

Monsieur le Maire propose la composition suivante ci-après.

NOM	Prénom	Quartier
BARRUE	Rosina	Ayguades
COMBIS	Elise	Ayguades
DOS SANTOS	Fausto	Ayguades
PION	Patrick	Ayguades
PONGE	Jean	Ayguades
VILLANUEVA	Gérard	Ayguades
SANDRON	Christian	Ayguades
GIRANDON	Marie-Hélène	Ayguades
FERNANDEZ	Philippe	Ayguades
DE COSTER	Sabine	Ayguades
GALAN	Marc	Chalets
GARCIA	Gilbert	Chalets
LOUIS	Francine	Chalets
MARTINEZ	Alain	Chalets
PROSPERO	Bernard	Chalets
CARBONELL	Michel	Chalets
TAVALLO	Jean Paul	Chalets
BEZIAUD	Anne	Chalets
PUEYO	Suzie	Chalets

BRUNEAU	Martine	Port RG
CARETTE	Michel	Port RG
GOETZ	Patrick	Port RG
GRAUBY	Robert	Port RG
PIALAT	Thierry	Port RG
CAPELET	Alain	Port RG
CHASSAING	Albert	Port RG
FAUQUET	Jennyfer	Port RG
GESSIER	Gilbert	Port RG
LEON	Claude	Port RG
LOZANO	Adrien	Port RG
SEGUY	Christian	Port RG
SIERRA	Marigé	Port RG
FLORIDE	Aimé	Port RG
LASSERRE	Ginette	Port RG
RO TSAERT	Yves	Port RG
BROUSSE	Jean-Michel	Port RG
SIRVAIN	Jacqueline	Port RG
BERGE	Guy	Port RG
EMOND	Robert	Village RD
NGUYEN	Pascale	Village RD
DUPUY	Monique	Village RD
LOMBARD	Nancy	Village RD
PEYRE	Marcel	Village RD
PIZZALA	Claude	Village RD
SAURET	Georges	Village RD
SEGUY	Jean Marie	Village RD
SONRIER	Michel	Village RD
GOFFARD	Marie Paule	Village RD
DOTTE	Pierre	Village RD

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de procéder à l'élection des membres à main levée et d'approuver la composition proposée.

Nul conseiller n'ayant formulé d'observation, il est décidé à l'unanimité de procéder à l'élection des membres du Conseil des quartiers par vote à main levée.

La composition proposée est adoptée à l'unanimité des membres présents ou ayant donné procuration.

➤ *Arrivée de Marie Lou LAJUS Conseillère Municipale à 18h15*

Composition de la Commission Municipale Culture	A. BEDOS
--	-----------------

A la suite du Conseil municipal du 10 avril, les 3 élu-e-s du groupe minoritaire ont adressé un courrier à Monsieur le Maire en date du 23 avril pour lui faire part de leur souhait d'intégrer la commission culture/Langue régionale.

Le Maire propose d'intégrer un représentant du groupe minoritaire à la commission culture/Langue régionale municipale qui se compose comme suit :

Vice-Président : André BEDOS,

Membres : David ERGON, Lara COULON, Christine DELRIEU, Sylvie FERRASSE, Jean-Luc DURAND.

Monsieur le Maire invite le groupe minoritaire à proposer un de ses membres et au Conseil Municipal d'accepter cette proposition.

Madame Claudie PAPON propose sa candidature.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de procéder à l'élection des membres à main levée et d'approuver la composition proposée.

Nul conseiller n'ayant formulé d'observation, il est décidé de procéder à la désignation par vote à main levée.

MM. André BEDOS, David ERGON, Jean-Luc DURAND et MMES Lara COULON, Christine DELRIEU, Sylvie FERRASSE et Claudie PAPON sont désignés à l'unanimité des membres présents à la séance.

Composition Comité Consultatif de la Culture et de la Langue Régionale

A. BEDOS

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 10 avril 2014, le Conseil Municipal a arrêté la liste des Comités consultatifs à mettre en place pour la durée du mandat, instances permettant d'associer élus et personnes de la société civile.

Un comité consultatif de la Culture et de la langue régionale a été institué.

Monsieur le Maire propose la composition suivante :

Membre de droit :

Monsieur Didier CODORNIUO

Membres élus :

Monsieur André BEDOS

Madame Christine DELRIEU

Madame Sylvie FERRASSE

Madame Lara COULON

Monsieur Jean-Luc DURAND

Monsieur David ERGON

Membres désignés représentant la société civile :

Monsieur Jean-Claude COURDIL

Monsieur Gauthier DUPUY DE LA GRANDRIVE

Monsieur Laurent GROTTI

Madame Danièle HERRY

Madame Marie-Claude SANZ

Monsieur Léonard STARCK

Monsieur Pascal BIZERN

Monsieur Jean-Michel CABROL

Madame Nathalie THOLLE

Madame Kathy FALGUERA

Monsieur Patrice MARTI

Monsieur Laurent MONESTIER

Madame Ingrid DURET

Madame Aline FONT-SCHWARTZ

Monsieur Philippe MERLOZ

Monsieur Daniel REYNE

Madame Julie VITOSKY

Monsieur Joseph GIMENEZ

Monsieur Philippe CHANTELOUP

Madame Anne-Sophie CASTEL

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de procéder à l'élection des membres à main levée et d'approuver la composition proposée.

➤Madame PAPON demande si elle peut intégrer le Comité Consultatif.

➤Monsieur le Maire indique qu'il n'a pas reçu de demande écrite.

Nul conseiller n'ayant formulé d'observation, il est décidé à l'unanimité de procéder à l'élection des membres du Comité Consultatif de la Culture et de la Langue Régionale par vote à main levée.

La composition proposée est adoptée à l'unanimité des membres présents ou ayant donné procuration.

Composition du Comité consultatif Sports et Vie Associative

A. DOMENECH

Suite à l'élection du nouveau Conseil Municipal, monsieur le Maire propose le renouvellement des membres qui composent le Comité Consultatif Sports et Vie Associative.

Monsieur le Maire donne lecture de la nouvelle liste :

Titre	Nom	Prénom	Fonction	Adresse1	Adresse2	CP	Ville
Mr	CODORNIUO	Didier	Maire				
Mme	DOMENECH	Andrée	Adjointe	10, rue de la République		11430	GRUISSAN
Mme	CHEDREAU	Laurence	Conseiller	Résidence Belle Ile 2	191 Belle Ile 2	11430	GRUISSAN
Mr	GAGNOULET	Bernard	Conseiller	22 allée des Eiders		11100	NARBONNE
Mr	DURAND	Jean-Luc	Conseiller	2, rue de l'Arsenal		11430	GRUISSAN
Mme	LAJUS	Marie-Lou	Conseiller	Résidence Les Rocailles 1	Bât F 50	11430	GRUISSAN
Mr	SERNY	Jérôme	Conseiller	35, cité du Grazel		11430	GRUISSAN
Mme	FERRASSE	Sylvie	Conseiller	144, rue de la Bécasse		11430	GRUISSAN
Mr	DELRIEU	Jean-Luc		45, Clos de l'Estret		11430	GRUISSAN
Mr	MIAILHE	Régis		8 rue Colbert		11430	GRUISSAN
Mme	LABATUT	Annie		Montée du Cimetière		11430	GRUISSAN
Mr	SIRVAIN	André		Résidence la Saoucanelle	Appt 28, 7 rue du Loch	11430	GRUISSAN
Mr	PASTUREL	Hugues		1, rue du Marbré	Les Oliviers	11430	GRUISSAN
Mr	DOS SANTOS	Fausto		71, Les Lagunes du Soleil		11430	GRUISSAN
Mr	GARCIA	Gilbert		1, rue Traversière		11430	GRUISSAN
Mr	GURRERA	Jean		5, résidences Maldives		11430	GRUISSAN
Mr	RO TSAERT	Jean-Michel		29 avenue de la Perouse	Villa 37	11430	GRUISSAN
Mr	TAPAREL	Jean		Résidence les Sables d'Or	Avenue des Plages	11430	GRUISSAN

Monsieur le Maire propose de procéder à l'élection des membres à main levée et d'approuver la composition du Comité Consultatif Sports et Vie Associative

Nul conseiller n'ayant formulé d'observation, il est décidé à l'unanimité de procéder à l'élection des membres du Comité Consultatif Sports et Vie Associative par vote à main levée.

La composition proposée est adoptée à l'unanimité des membres présents ou ayant donné procuration.

**Désignation des délégués de la Commune à l'Union des Villes Portuaires du Languedoc
Roussillon**

Le Maire

La commune de Gruissan est adhérente à l'Union des villes portuaires du Languedoc-Roussillon.

Cette association regroupe des villes portuaires ouvertes au dialogue, à l'échange, stimulées par des projets communs et qui ont choisi de se fédérer sous le signe du professionnalisme et de l'intérêt général partagé :

Marketing, formation, environnement, social sont les thèmes de réflexion abordés pour impulser à toute une région dynamisme et convivialité.

Il s'agit en outre, dans les domaines du nautisme et de la plaisance, de révéler les ports en tant qu'acteurs majeurs de la filière touristique et en tant que portes d'entrée d'un territoire ressource fort de son patrimoine, de son vignoble, de son art de vivre, de ses pratiques populaires et festives...

L'UVPLR, présidée par Serge PALLARES, renforce, comme six autres associations ou unions régionales affiliées, l'action de la Fédération Française des Ports de Plaisance.

Suite aux élections municipales des 23 et 30 mars derniers, il est nécessaire de désigner 2 représentants au sein de cette association en sus du Maire qui est délégué de droit.

Ces 2 représentants peuvent être élus et/ou responsables de port.

Il est possible de désigner un suppléant aux délégués titulaires.

Monsieur le Maire, délégué de droit, propose au Conseil Municipal de procéder à la désignation des membres à main levée et d'approuver la composition proposée ci-dessous :

Monsieur Louis LABATUT délégué titulaire

Monsieur Jean-Claude MERIC délégué titulaire

Monsieur André BEDOS délégué suppléant

Nul conseiller n'ayant formulé d'observation, il est décidé à l'unanimité de procéder à la désignation par vote à main levée.

MM. Louis LABATUT, Jean-Claude MERIC et André BEDOS sont désignés à l'unanimité des membres présents à la séance.

Composition du Comité consultatif Pêche et milieux humides

I. GAUMER

Monsieur le Maire rappelle la nécessité de renouveler le Comité Consultatif pêche et milieux humides suite à l'élection du nouveau Conseil Municipal.

Monsieur le Maire propose la composition suivante :

Membre de droit : Monsieur Didier CODORNIUO, Président

Membre élu (e)s : Monsieur Iro GAUMER Maire adjoint Vice Président, Madame Christine DELRIEU Maire Adjointe, Monsieur André BEDOS Maire Adjoint, Monsieur Roger LOPEZ Conseiller Municipal, Jérôme SERNY Conseiller Municipal.

Les représentants des Professionnels : Monsieur Jean Baptise GAUBERT - Monsieur Ghislain GALY - Monsieur Denis BES.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de procéder à l'élection des membres à main levée et d'approuver la composition proposée du Comité Consultatif Pêche et milieux humides.

Nul conseiller n'ayant formulé d'observation, il est décidé à l'unanimité de procéder à l'élection des membres du Comité Consultatif Pêche et milieux humides par vote à main levée.

La composition proposée est adoptée à l'unanimité des membres présents ou ayant donné procuration.

Composition du Comité consultatif Enfance et Jeunesse

A. LENOIR

Monsieur le Maire rappelle la nécessité de mettre en place le Comité Consultatif Enfance Jeunesse suite à l'élection du nouveau Conseil Municipal.

Monsieur le Maire propose la composition suivante ci-annexée :

**LISTE COMITE CONSULTATIF
SERVICE ENFANCE JEUNESSE**

Nom Prénom	Fonction
Alexia LENOIR	<i>Elue enfance jeunesse</i>
Marie-lou LAJUS	<i>Elue commission éducation jeunesse</i>
Lara COULON	<i>Elue commission éducation jeunesse</i>
André BEDOS	Adjoint au Maire
Christine DELRIEU	Adjointe au Maire
Cécile BENARBIA	<i>Directrice école élémentaire</i>
Claire POURINET	<i>Directrice école maternelle</i>
Catherine BOUPIES	<i>coordinatrice enfance jeunesse</i>
Christine ESTRADE	<i>Directrice crèche</i>
Anne ROSSI	<i>Directrice centre de loisirs</i>
Flavie GABORIAU	<i>Directrice périscolaire</i>
Mireille OURNAC	<i>Chef de service foyer restaurant</i>
Stéphanie COHEN	<i>déleguée parents d'élèves école maternelle</i>
Christelle BOUSCARLE	<i>déleguée parents d'élèves école maternelle</i>
Katia ANDRIEU	<i>déleguée parents d'élèves école maternelle</i>
Valérie GOUGIS	<i>déleguée parents d'élèves école maternelle</i>
Carole MEGHAR	<i>déleguée parents d'élèves école maternelle</i>
Elodie GALSOMIES	<i>déleguée parents d'élèves école maternelle</i>
Sandrine DELAS	<i>déleguée parents d'élèves école maternelle</i>
Emilie YURT	<i>déleguée parents d'élèves école maternelle</i>
Cécile CAMPREDON	<i>déleguée parents d'élèves école maternelle</i>
Cécile LUQUET	<i>déleguée parents d'élèves école élémentaire</i>
Carole TEPER	<i>déleguée parents d'élèves école élémentaire</i>
Virginie CATHALA	<i>déleguée parents d'élèves école élémentaire</i>
Stéphanie COHEN	<i>déleguée parents d'élèves école élémentaire</i>
Lynda RIQUEUR	<i>déleguée parents d'élèves école élémentaire</i>
Nathalie THOLLE	<i>déleguée parents d'élèves école élémentaire</i>
David ERGON	<i>délegué parents d'élèves école élémentaire</i>
Fabienne SERRANO	<i>déleguée parents d'élèves école élémentaire</i>
Pascal SANTANDREA	<i>délegué parents d'élèves école élémentaire</i>
Philippe CHEMLA	<i>société civile</i>
Marion COMBRES	<i>société civile</i>
Elizabeth FELIU	<i>société civile</i>

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de procéder à l'élection des membres à main levée et d'approuver la composition proposée du Comité Consultatif Enfance et Jeunesse.

Nul conseiller n'ayant formulé d'observation, il est décidé à l'unanimité de procéder à l'élection des membres du Comité Consultatif Enfance et Jeunesse par vote à main levée. La composition proposée est adoptée à l'unanimité des membres présents ou ayant donné procuration.

Composition du Comité consultatif Patrimoine

C. DELRIEU

Monsieur le Maire rappelle la nécessité de renouveler le Comité Patrimoine suite à l'élection du nouveau Conseil Municipal.

Monsieur le Maire propose la composition suivante :

Membre de droit : Monsieur Didier CODORNIU, Président

Membre élu (e)s : Madame Christine DELRIEU Maire Adjointe vice-présidente, Monsieur André BEDOS Maire Adjoint, Monsieur Iro GAUMER Maire Adjoint, Madame Véronique ANDRIEU Conseillère Municipale, Madame Cécile BÉNARBIA Conseillère Municipale, Monsieur Henri SÉLIG Conseiller Municipal, Madame Laurence CHEDREAU Conseillère Municipale.

Les représentants : Madame Elise COMBIS, Madame Rosina BARRUÉ, Monsieur Claude PIZZALA, Monsieur Pierre JEAN, Monsieur Fabien GRAULLE, Madame Dany SALENCON, Madame Marie France HURTADO, Monsieur Francis MORLON, Madame Annie LABATUT-FREZAL, Monsieur Claude BRULL, Monsieur Daniel REYNÉ, Madame Francette SERES, Monsieur Roger CAVERIVIERE, Monsieur Léonard STARK.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de procéder à l'élection des membres à main levée et d'approuver la composition proposée du Comité Consultatif Patrimoine.

Nul conseiller n'ayant formulé d'observation, il est décidé à l'unanimité de procéder à l'élection des membres du Comité Consultatif Patrimoine par vote à main levée. La composition proposée est adoptée à l'unanimité des membres présents ou ayant donné procuration.

Composition du Comité consultatif Agricole

H. SANTACATALINA

Monsieur le Maire rappelle la nécessité de renouveler le Comité Consultatif agricole suite à l'élection du nouveau Conseil Municipal.

Monsieur le Maire propose la composition suivante :

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de procéder à l'élection des membres à main levée et d'approuver la composition proposée du Comité Consultatif agricole.

Titre	Nom	Prénom	Fonction
M	ARIBAUD	Jean-Michel	
Mme	BENNAMANE	Sandra	

Scea	CHÂTEAU BEL EVEQUE		
Mme	GILET	Véronique	GFA de l'Evêque
M	GRANIER	Frédéric	
M	HORTOLAND	François	
M	LOMBARD	Pierre	
Mme	OLIVIE	Frédérique	
M	TAVALLO	André	
M	TRUILLET	Jérôme	
M	VRINAT	Frédéric	Directeur Cave Gruissan
Elus et administratifs			
M	CAREL	Michel	Maire-Adjoint
M	CLOAREC	Pierre	DGS
M	CODORNIU	Didier	Maire
M	NOUVEL	Daniel	Directeur de Cabinet
M	LABATUT	Louis	1er Adjoint
Mme	LIGNON	Laurette	Conseillère municipale
M	SANTACATALINA	Henri	Conseiller Municipal
Mme	ARCHAMBAULT	Mélanie	Directrice Adjointe des Services Techniques

Nul conseiller n'ayant formulé d'observation, il est décidé à l'unanimité de procéder à l'élection des membres du Comité Consultatif Agricole par vote à main levée.

La composition proposée est adoptée à l'unanimité des membres présents ou ayant donné procuration.

<p>Composition du Comité Consultatif pour l'accessibilité et la prise en compte des handicapés</p> <p style="text-align: right;">R. BATT</p>
--

Le Conseil Municipal du 19/06/2008 avait procédé à la composition de la commission extra-municipale pour les personnes handicapées et accessibilité.

Celle-ci était composée de : Monsieur le Maire ou son représentant

5 Membres du Conseil Municipal, 3 Consultants Mairie, 2 Administrateurs du CCAS, 3 membres experts,

Il est proposé de modifier la composition de cette commission, au niveau des élus du Conseil Municipal en désignant un élu supplémentaire :

- 6 élus : Bernard GAGNOULET, Henri SELIG, Denise COMBRES, Laurette LIGNON, Alexia LENOIR, André BEDOS

Au niveau des administrateurs du CCAS en désignant un administrateur supplémentaire :

- 3 administrateurs : Monique DUPUY, Fausto DOS SANTOS, Josette CODORNIU

Pour les Consultants Mairie : Systématiquement le Directeur des Services Techniques et en fonction de l'ordre du jour des Directeurs ou chefs de services concernés.

Il convient également de désigner des Membres experts :

Mme Paulette DELANOY, pour l'APF

Mme Barbara BONNEVIE
Monsieur Thierry PIALAT
Monsieur Patrick GOETZ

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de procéder à l'élection des membres à main levée et d'approuver la composition proposée du Comité Consultatif pour l'accessibilité et la prise en compte des handicaps.

Nul conseiller n'ayant formulé d'observation, il est décidé à l'unanimité de procéder à l'élection des membres du Comité Consultatif pour l'accessibilité et la prise en compte des handicaps par vote à main levée.

La composition proposée est adoptée à l'unanimité des membres présents ou ayant donné procuration.

<p>Vœu pour la Réhabilitation des Fusillés pour l'exemple lors de la guerre de 1914-1918 Le Maire</p>

Monsieur le Maire expose qu'il a été sollicité par la Fédération de la Libre Pensée de l'Aude pour que soit prise une délibération du Conseil Municipal demandant la réhabilitation des fusillés pour l'exemple à l'occasion du centenaire de la déclaration de la guerre 1914-1918.

Plusieurs Conseils Régionaux et Généraux dont celui de l'Aude ont délibéré dans ce sens.

L'ancien Premier Ministre Lionel JOSPIN, lors d'une visite à Craonne en novembre 1998, avait demandé à ce « que ces soldats fusillés pour l'exemple réintègrent pleinement notre mémoire collective nationale ».

Plusieurs ouvrages comme « le pantalon » d'Alain SCOFF ont décrit le caractère absurde et l'arbitraire de ces exécutions sommaires prises dans un contexte où toutes les armées ont subi des pertes humaines effroyables. Lors des grandes attaques de 1917, les pertes quotidiennes des armées Françaises et Anglaises se comptaient par milliers.

Il est reconnu par les historiens que tous les poilus ont vécu l'enfer.

Dans un tel contexte, le temps est enfin venu, alors que tous les combattants survivants de la « grande guerre » ont disparu, de réhabiliter ces 700 malheureux fusillés.

En conséquence le Conseil Municipal s'associe au mouvement en faveur de la réhabilitation des fusillés pour l'exemple de la guerre 1914-1918

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'émettre un vœu afin que ces fusillés pour l'exemple puissent être collectivement réhabilités par la République Française et rétablis dans leur honneur pour eux et leur famille.

Nul conseiller n'ayant formulé d'observation, la délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents ou ayant donné procuration.

<p>Prise en charge frais d'obsèques</p>	<p>Le Maire</p>
--	------------------------

Point retiré. Dossier transmis au CCAS pour délibération.

2) ACTION ÉCONOMIQUE :

Renouvellement de 5 baux de logements de fonction et d'un bail de locaux de service Gendarmerie Maritime	L. LABATUT
---	-------------------

Monsieur le Maire rappelle que 6 baux ont été signés en date du 17 mars 2005. La Commune de GRUISSAN a donné à bail à l'Etat représenté par Monsieur le Directeur des Services Fiscaux de l'Aude, un immeuble abritant les locaux de service de la brigade nautique de Gendarmerie maritime ainsi que 5 logements destinés à loger les militaires de la brigade et implantés à GRUISSAN, avenue des quatre vents. Ces baux ont été consentis pour une durée de trois, six et neuf années. Arrivant à terme le 31 décembre 2013, Monsieur le Maire propose de signer de nouveaux baux avec Monsieur le Directeur des Services Fiscaux du Département de l'Aude agissant au nom et pour le compte de l'Etat et assisté de Monsieur le Directeur des Travaux Maritimes. Ces baux portent sur les immeubles suivants :

- Locaux de service de la brigade nautique de gendarmerie maritime, d'un loyer annuel de 25 548.26 euros ;
- Logement E5, d'un loyer annuel de 10 753.98 euros ;
- Logement D4, d'un loyer annuel de 10 753.98 euros ;
- Logement C3, d'un loyer annuel de 10 114.25 euros ;
- Logement B2, d'un loyer annuel de 10 114.25 euros ;
- Logement A1, d'un loyer annuel de 10 114.25 euros.

Les présentes locations seront consenties pour 3, 6 et 9 années entières et consécutives à compter du 1^{er} janvier 2014 pour se terminer le 31 décembre 2022. Lorsqu'ils seront arrivés à terme, soit au 31 décembre 2022, les baux seront renouvelés sauf intention contraire de l'une des parties notifiée à l'autre partie au moins six mois à l'avance. Le bénéfice des baux pourra être transféré à l'un des services de l'Etat. Dans le cas où, par suite de suppression, concentration ou transfert de service, l'Etat n'aurait plus l'utilisation des locaux loués, les baux seront résiliés à la volonté seule du preneur, à charge pour lui de prévenir le propriétaire par simple lettre recommandée, six mois à l'avance, sans autre indemnité que le paiement du terme en cours.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver la teneur de ces baux et de l'autoriser à les signer.

Les projets de baux sont consultables et disponibles au Secrétariat Général aux heures habituelles d'ouverture des bureaux.

Nul conseiller n'ayant formulé d'observation, la délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents ou ayant donné procuration.

3) FINANCES :

Budget Commune Annulation de mandats	M. CAREL
---	-----------------

Monsieur le Maire propose d'annuler trois mandats concernant les annuités de l'emprunt du camping émis à tort sur le budget communal.

Il convient donc d'émettre un titre d'annulation sur le budget de la Commune et d'émettre un mandat sur le budget du Camping :

ANNEE	NOM	N° MANDAT	MONTANT
1997	CE emprunt N° 85/170/034/91/03	492	2 055.19 €
1997	CE emprunt N° 85/170/034/91/03	493	2 514.34 €
2003	CE Emprunt N° ALR 200312929	2956	8 265.27 €
TOTAL			12 834.80 €

Monsieur le Maire propose au Conseil propose au Conseil Municipal d'approuver l'annulation de ces mandats pour un montant de 12 834.80 € et de dire que les crédits nécessaires sont prévus au Budget de la Commune aux articles 773 et 1641.

Nul conseiller n'ayant formulé d'observation, la délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents ou ayant donné procuration.

Budget Commune Admission en non valeur	M. CAREL
---	-----------------

Monsieur le Maire expose que l'ASA de la Base conchylicole n'a pas la capacité financière pour solder les titres de recettes émis en 1998 et 1999 concernant les loyers au titre de la concession.

Malgré les nombreuses relances du comptable, les titres sont toujours non soldés et au vu de la situation financière de l'ASA ne le seront jamais.

Afin de permettre la dissolution de l'ASA, Monsieur le trésorier demande l'admission en non valeur desdits titres.

Au vu de l'exposé ci-dessus, Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal d'admettre en non valeur les titres suivants :

ANNEE	NOM	N° MANDAT	MONTANT
1998	ASA BASE CONCHYLICOLE	311	5 224.04
1998	ASA BASE CONCHYLICOLE	526	5 224.04
1998	ASA BASE CONCHYLICOLE	716	5 224.04
1999	ASA BASE CONCHYLICOLE	196	5 224.04
1999	ASA BASE CONCHYLICOLE	310	5 224.04
TOTAL			26 120.20 €

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver l'admission en non valeur de ces titres pour un montant de 26 120.20 € et de dire que les crédits nécessaires sont prévus au Budget de la Commune 2014 à l'article 654.

Nul conseiller n'ayant formulé d'observation, la délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents ou ayant donné procuration.

4) AFFAIRES CIVILES :

Tirage au sort des jurés de cour d'assises	Le Maire
---	-----------------

ABBAL Joël - ARMENGAUD (DE BAST) Cindy - BALLESTER Delphine - BEZOMBES Pascal
BOUCABEILLE (MACIP) Chantal - BOULMER Éric - BRICHARD Karine - GAVALDA Thierry
PERIE Pierre - PIDANSAT Sylvie - TINÉ (BARBIER) Christiane - ZAMPINI Robert.

5) PERSONNEL :

Modification du tableau des effectifs	M. CAREL
--	-----------------

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la création et la suppression des postes suivants

Création :

- 1 Auxiliaire de puériculture principal de 2^{ème} classe à temps non complet h/35h 31.50
- 2 postes d'ATSEM principal de 2^{ème} classe à temps non complet 29.75h/35h
- 2 postes de Brigadier chef principal de Police Municipale à temps complet

Suppression :

- 1 Auxiliaire de puériculture de 1^{ère} classe à temps non complet 31.50 h/35h
- 2 postes d'ATSEM de 1^{ère} classe à temps non complet 29.75h/35h
- 2 postes de Brigadier de police municipale à temps complet

Monsieur le Maire propose en conséquence au Conseil Municipal d'adopter le tableau des effectifs ci-annexé , comportant la création et suppression de postes prévues à compter du 1^{er} janvier 2014 pour les 2 postes de brigadier chef principal, à compter du 1^{er} juillet 2014 pour les postes d'auxiliaire de puériculture principal de 2^{ème} classe et d'ATSEM principal de 2^{ème} classe et de dire que les crédits nécessaires sont disponibles au chapitre 012 du budget

MAIRIE

Tableau des effectifs

	Postes existants au 01/05/2014	Modifications	Nouvel effectif au 05/06/2014
0 - Emplois de cabinet			
Directeur de cabinet	1		1

I - Filière administrative			
Emplois de direction			
DGS 40 à 80 000 Hab. (attaché principal de 1 ^{ère} classe)	1		1
DGST 40 à 80 000 Hab.(ingénieur principal)	1		1
Cadre d'emploi d'attaché			
Directeur territorial	1		1
Attaché principal	1		1
Attaché	3		3
Cadre d'emploi de Rédacteur			
Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	2		2
Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	1		1
Rédacteur	2		2
Cadre d'emploi des Adjoint administratifs			
Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	1		1
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	5		5
Adjoint administratif de 1 ^{ère} classe	18		18
dont temps non complet	1 à 57,15 %		1 à 57,15 %
	1 à 80 %		1 à 80 %
Adjoint administratif de 2 ^{ème} classe	12		12
II - Filière technique			
Cadre d'emploi des ingénieurs			
Ingénieur en chef de classe normale	1		1
Ingénieur principal	1		1
Ingénieur	0		0
Cadre d'emploi des techniciens territoriaux			
Technicien	2		2
Cadre d'emploi des agents de maîtrise			
Agent de maîtrise principal	2		2
Agent de maîtrise	1		1
Cadre d'emploi des adjoints techniques			
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	7		7
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	24		24
dont temps non complet	1 à 91 %		1 à 91 %
	1 à 80%		1 à 80%
	2 à 75%		2 à 75%

Adjoint technique de 1ère classe	5		5
dont temps non complet	1 à 80 %		1 à 80 %
Adjoint technique de 2ème classe	45		45
dont temps complet	36		36
dont temps non complet	9		9
	3 à 80 %		3 à 80 %
	1 à 69 %		1 à 69 %
	1 à 65%		1 à 65%
	1 à 63 %		1 à 63 %
	1 à 61,33 %		1 à 61,33 %
	2 à 50 %		2 à 50 %
III - Filière médico sociale			
Cadre d'emploi des infirmiers territoriaux			
Infirmière en soins généraux de classe supérieure	0		0
Infirmière en soins généraux de classe normale	1		1
Cadre d'emploi des auxiliaires de puériculture			
Auxiliaire de puériculture principal de 1ère classe	0		0
Auxiliaire de puériculture principal de 2ème classe	2	1	3
dont temps non complet	2 à 90 %		3 à 90 %
Auxiliaire de puériculture de 1ère classe	3	-1	2
dont temps non complet	2 à 93 %		2 à 93 %
	1 à 90 %		0 à 90 %
Cadre d'emploi ATSEM			
ATSEM principal de 1ère classe	0		0
ATSEM principal de 2ème classe	3	2	5
dont temps non complet	0 à 85 %		2 à 85 %
ATSEM de 1ère classe	3	-2	1
dont temps non complet	2 à 85%		0 à 85%
IV Filière sociale			
Cadre d'emploi des éducateurs de jeunes enfants			
Educateur chef	1		1
Educateur principal	0		0
Educateur	0		0
Cadre d'emploi des agents sociaux			
Agent social principal de 1ère classe	0		0
Agent social principal de 2ème classe	1		1

Agent social de 1ère classe	2		2
dont temps non complet	2 à 90 %		2 à 90 %
Agent social de 2ème classe	4		4
dont temps non complet	3 à 90 %		3 à 90 %
	1 à 50 %		1 à 50 %
V - Filière culturelle			
Cadre d'emploi des assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques			
Assistant de conservation de 2ème classe	1		1
Cadre d'emploi des adjoints du Patrimoine			
Adjoint du patrimoine principal de 1ère classe	0		0
Adjoint du patrimoine principal de 2ème classe	0		0
Adjoint du patrimoine de 1ère classe	0		0
Adjoint du patrimoine de 2ème classe	2		2
dont temps non complet	1 à 80%		1 à 80%
Cadre d'emploi assistant d'enseignement artistique			
Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe	1		1
VI - Filière Police municipale			
Cadre d'emploi de Chef de service			
Chef de service de police municipale principal de 1ère classe	1		1
Cadre d'emploi de gardien de police municipale			
Chef de police	2		2
Brigadier chef principal	1	2	3
Brigadier	9	-2	7
Gardien	0		0
VII - Filière Animation			
Cadre d'emploi des animateurs			
Animateur	1		1
Adjoint d'animation de 2ème classe	3		3
dont temps non complet	2 à 80 %		2 à 80 %
	1 à 75 %		1 à 75 %
TOTAL GENERAL	178		178

Nul conseiller n'ayant formulé d'observation, la délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents ou ayant donné procuration.

➤ **COMMUNICATION, CITOYENNETÉ, VIE ASSOCIATIVE, CULTURELLE ET SPORTIVE, PROTOCOLE :**

1) VIE ASSOCIATIVE, CULTURELLE ET SPORTIVE :

Charte de bonne conduite des vide-greniers

A. DOMENECH

Monsieur le Maire rappelle que de nombreux vide-greniers sont organisés sur la commune de Gruissan et qu'ils constituent :

- Pour les associations organisatrices, un complément de recette sur leur budget,
- Pour la Ville, des animations qui drainent du monde sur la station,
- Pour ceux qui exposent, une opportunité de ventes,
- Pour le tissu économique, des personnes qui viennent aussi consommer sur la commune.

Monsieur le Maire précise que la charte proposée vise à établir des règles de fonctionnement équitables pour l'ensemble des acteurs et fondées sur la « Solidarité ».

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver ladite Charte.

Le projet de charte est disponible et consultable au secrétariat Général aux heures habituelles d'ouverture des bureaux.

Nul conseiller n'ayant formulé d'observation, la délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents ou ayant donné procuration.

Avenant 1 de convention « Tennis Club Gruissan »

A. DOMENECH

Monsieur le Maire rappelle que la Ville de Gruissan et l'association « Tennis Club Gruissan » ont signé une convention d'objectifs en date du 30 mars 2012.

Monsieur le Maire propose qu'un avenant soit rédigé afin de maintenir le financement existant pour l'encadrement sportif et assurer une gestion plus pragmatique du « gardiennage ».

Afin de soutenir les actions entreprises, Monsieur le Maire propose que la ville maintienne le financement du poste d'encadrement sportif à hauteur de 10 800 € (dix mille huit cent euros) par an.

Pour permettre l'organisation rationnelle et efficace du gardiennage du site et de l'accueil des usagers, Monsieur le Maire propose que la ville contribue financièrement à hauteur de 19 200 € (Dix neuf mille deux cent euros, valeur 2014). Cette contribution évoluera chaque année en fonction de l'évolution de l'indice de rémunération de la fonction publique. Le club bénéficiant de la mise à disposition du complexe tennis / mini golf assurera librement le recrutement et la gestion des agents qui seront affectés par lui aux missions de gardiennage et d'accueil des usagers. »

Monsieur le Maire donne lecture du projet d'avenant N°1 de convention et propose au Conseil Municipal d'approuver l'avenant de convention et de l'autoriser à le signer.

Le projet d'avenant N°1 de convention est disponible et consultable au secrétariat Général aux heures habituelles d'ouverture des bureaux.

Nul conseiller n'ayant formulé d'observation, la délibération et la convention sont adoptées à l'unanimité des membres présents ou ayant donné procuration.

Versements dotation lauréat concours affiches Festejades**A. BEDOS**

Monsieur le Maire rappelle l'importance de la manifestation Les Festejades, qui propose à la fois des animations festives, traditionnelles et culturelles et met à l'honneur la culture occitane.

Cette manifestation donne lieu chaque année à un concours d'affiches, le visuel retenu servant de support de communication pour les Festejades.

La Ville souhaite verser une dotation de 500 euros au lauréat 2014.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'approuver le versement de cette dotation et de dire que les crédits nécessaires sont disponibles au budget à l'article 6232.

Nul conseiller n'ayant formulé d'observation, la délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents ou ayant donné procuration.

Souscription pour le dictionnaire de Marc HÉLÉNA « La mémoire d'un village languedocien**A. BEDOS**

Monsieur le Maire rappelle que l'auteur grissanais Marc Hélène vient de terminer la rédaction d'un dictionnaire linguistique et ethnographique occitan-français intitulé « La Mémoire d'un village languedocien ».

Marc Hélène a lancé une souscription, le prix d'achat de chaque exemplaire étant fixé à 49€.

La Ville souhaite souscrire pour l'achat de 2 exemplaires (pour un montant total de 98€)

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'approuver cette souscription et de dire que les crédits nécessaires sont disponibles au budget à l'article 6232.

Nul conseiller n'ayant formulé d'observation, la délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents ou ayant donné procuration.

3) DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE :**Charte des quartiers****R. BATT**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver la charte des quartiers adoptée lors du précédent mandat et modifiée pour répondre à l'évolution des instances de la Démocratie Participative.

Le projet de charte est disponible et consultable au secrétariat Général aux heures habituelles d'ouverture des bureaux.

Nul conseiller n'ayant formulé d'observation, la délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents ou ayant donné procuration.

➤ **AMENAGEMENT DU TERRITOIRE :**

1) **TRAVAUX :**

Convention de Délégation de Maîtrise d'Ouvrage Commune / Conseil Général RD32 Aménagement et Sécurisation de l'Entrée de Ville côté Mandirac	L. LABATUT
---	-------------------

Monsieur le Maire expose que dans le cadre de l'aménagement de l'entrée de Ville côté Mandirac sur la RD32 et RD332, visant à réduire la vitesse des véhicules et sécuriser la circulation piétonne sur ce secteur, une délégation de maîtrise d'ouvrage doit être sollicitée auprès du Département, gestionnaire de la voie.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2212-2 et L.2213-1

Vu les dispositions de la loi n° 85-704 du 12 Juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée, notamment les articles 3 et 5

Vu le courrier en date du 23 avril 2014 par lequel le Conseil Général de l'Aude approuve le projet technique et autorise la délégation de maîtrise d'ouvrage au profit de la Commune

Monsieur le Président du Conseil Général demande au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser le Maire à signer une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage relative à la réalisation « de l'aménagement et de la sécurisation de l'entrée de Ville côté Mandirac sur la RD32 et RD332 ».

Celle-ci a pour objectif de :

- Solliciter la délégation de maîtrise d'ouvrage des travaux sur le Domaine Public Routier Départemental
- Définir la charge de l'entretien et des responsabilités relatives aux ouvrages créés.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter la délégation de maîtrise d'ouvrage des travaux relatifs à l'aménagement et la sécurisation de l'entrée de Ville côté Mandirac sur la RD32 et RD332, de l'autoriser à signer la dite convention et tous autres documents relatifs à la réalisation de l'opération, d'accepter la prise en charge par la Commune de l'entretien et des responsabilités relatives aux ouvrages créés dans le cadre de la délégation de maîtrise d'ouvrage ainsi que des dépendances des routes départementales 32 et 332 en agglomération telle que définie en accord avec le Président du Conseil Général.

Nul conseiller n'ayant formulé d'observation, la délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents ou ayant donné procuration.

➤ *19h09 Sortie de Monsieur Jérôme SERNY Conseiller Municipal*

Convention de travaux base de voile des chalets	L. LABATUT
--	-------------------

Monsieur le Maire expose que les exploitants de la base de voile des chalets ont sollicité un aménagement du bord du chenal du Grazel afin de faciliter l'accès à la plage de la Vieille-Nouvelle des pratiquants.

Les travaux consistent à aménager des emmarchements au niveau de la digue nord du chenal du grazel pour un coût de 12 972 €TTC.

Monsieur GAILLARD et Madame GARRIGUES, exploitants de la base de voile, s'engagent à assumer 3 000 € du montant des travaux réalisés par la Mairie pour cet aménagement

Une convention de travaux doit être signée entre la Mairie et les exploitants pour cette participation financière.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de valider le principe de la participation financière des exploitants de la base de voile à ces travaux à hauteur de 3000 € et pour ce faire d'autoriser la signature d'une convention de travaux.

Le projet de convention est disponible et consultable au secrétariat Général aux heures habituelles d'ouverture des bureaux.

Nul conseiller n'ayant formulé d'observation, la délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents ou ayant donné procuration.

➤ 19h15 Retour de Monsieur Jérôme SERNY Conseiller Municipal

2) ENVIRONNEMENT :

Baux des jardins : Résiliations et réattributions jardins
--

H. SANTACATALINA

1/ RESILIATION ET REATTRIBUTION JARDIN - LOT N° 3 - Parcelle WB140

Monsieur le Maire rappelle qu'aux termes d'un contrat en date du 1^{er} Janvier 2007, la Commune de Gruissan a consenti une convention d'occupation précaire à Monsieur URENA José en vue de l'exploitation d'une parcelle N°WB 140 louée en jardin - Lot N°3 d'une superficie de 310m².

Cette convention est conclue pour une période de 3 années.

Monsieur le Maire informe que Monsieur URENA José a demandé par courrier du 8 Avril dernier, à céder ledit jardin à Monsieur LABATUT Isidore qui a lui-même fait sa demande d'attribution par courrier en date du 10 Avril dernier.

La commission agricole, saisie de cette demande, s'est réunie le 22 Avril dernier et a émis un avis favorable pour l'échange d'attribution de ce jardin (lot N°3).

Il convient donc de procéder à la résiliation de la convention d'occupation précaire de Monsieur URENA José et de consentir une convention d'occupation précaire à Monsieur LABATUT Isidore pour une période de un an renouvelable.

2/ RESILIATION ET REATTRIBUTION JARDIN - LOT N° 23 - Parcelle WB106

Monsieur le Maire rappelle qu'aux termes d'un contrat en date du 1^{er} Juillet 2013, la Commune de Gruissan a consenti une convention d'occupation précaire à Monsieur SABATIER Jean-Claude en vue de l'exploitation d'une parcelle N°WB 106 louée en jardin - Lot N°23 d'une superficie de 380m².

Cette convention est conclue pour une période de un an.

Monsieur le Maire informe que Messieurs SABATIER Jean-Claude et SAURET Georges ont demandé par courrier du 25 Février dernier, un échange d'attribution dudit jardin qu'ils exploitent ensemble. Monsieur SABATIER Jean-Claude souhaite céder ce jardin à Monsieur SAURET Georges pour des raisons de santé.

La commission agricole, saisie de cette demande, s'est réunie le 22 Avril dernier et a émis un avis favorable pour l'échange d'attribution de ce jardin (lot N°23).

Il convient donc de procéder à la résiliation de la convention d'occupation précaire de Monsieur SABATIER Jean-Claude et de consentir une convention d'occupation précaire à Monsieur SAURET Georges pour une période de un an renouvelable.

En conséquence, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'accepter les résiliations et réattributions des jardins lots N°3 (WB140) et N°23 (WB106) ci-dessus et de l'autoriser à signer tout document relatif à la mise en œuvre de cette décision.

Nul conseiller n'ayant formulé d'observation, la délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents ou ayant donné procuration.

1) URBANISME :

Vente délaissé à Monsieur LÉON Claude

H. SANTACATALINA

Monsieur LEON demande à acquérir le terrain délaissé contigu à sa parcelle au lotissement Pech Maynaud

Plusieurs délaissés en bordure du chemin de la Sagne ont déjà été cédés au prix de 15,24€ par la Commune à des résidents du lotissement Pech Maynaud.

Considérant l'inutilité, pour la collectivité, des biens dont l'acquisition est souhaitée par Monsieur LEON,

Monsieur le Maire propose d'accéder à la requête de Monsieur LEON et de fixer le prix au m² à 15.24€ en y ajoutant les frais de notaire et de géomètre.

Le délaissé ayant une superficie de 14 m² son prix serait de 213.36 euros (14 x 15.24€), les frais de notaire et de géomètre seront également à sa charge.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver la cession à Monsieur LEON du délaissé contigu à sa parcelle aux conditions fixées ci-dessus et de l'autoriser à signer les actes y afférents.

➤ *Monsieur Henri SANTACATALINA Conseiller Municipal délégué à l'urbanisme demande que soit mentionné dans l'acte les servitudes de réseaux.*

Nul conseiller n'ayant formulé d'observation, la délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents ou ayant donné procuration.

Convention de mise à disposition d'un véhicule de patrouille DFCI

Le Maire

Monsieur le Maire expose que le 17 avril dernier, la municipalité a passé commande à la société GIMAEX d'un véhicule de patrouille DFCI.

Dans son offre, GIMAEX s'est engagée à livrer le véhicule 1^{ère} quinzaine de juin, période à laquelle commence l'utilisation du véhicule DFCI.

Le 7 mai, la Mairie a reçu un courrier de GIMAEX informant d'une date de livraison fin juillet.

Le 23 mai, le responsable de cette société a été reçu en Mairie, il a indiqué que le constructeur « Isuzu » devait lui livrer le véhicule fin juin, le temps de l'équiper, il pourrait être à disposition de Gruissan 1^{ère} quinzaine de juillet ; La Mairie l'a informé que les pénalités prévues au marché seraient appliquées jusqu'à la livraison du véhicule.

Depuis, le 7 mai, une solution a été recherchée pour pouvoir assurer les patrouilles DFCI.

La DDTM peut mettre à disposition gratuite de Gruissan un véhicule opérationnel le temps que le nouveau soit réceptionné.

Une convention est à signer quant aux conditions de cette mise à disposition.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à signer cette convention de mise à disposition pour garantir les patrouilles dès mi-juin comme chaque année.

Le projet de convention est disponible et consultable au secrétariat Général aux heures habituelles d'ouverture des bureaux.

Nul conseiller n'ayant formulé d'observation, la délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents ou ayant donné procuration.

Nul conseiller ayant soulevé de question diverse, la séance est levée à 19h50.

Le Maire,
D. CODORNIOU

Les Conseillers
L. LABATUT

C. DELRIEU

M. CAREL

A. DOMENECH

A. BEDOS

R. BATT

I. GAUMER

A. LENOIR

L. LIGNON

R. LOPEZ

ML LAJUS
Arrivée à 18h15

H. SANTACATALINA

C. BENARBIA

JL. DURAND

L. COULON

J. SERNY

S. FERRASSE

D. ERGON
Procuration

V. ANDRIEU

H. SELIG

D. COMBRES

B. GAGNOULET

L. CHEDREAU

A. DESCHAMPS
Procuration

F. ROUQUETTE

C. PAPON